

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



 contact@mairie-saint-max.fr

 www.saint-max.fr

 03 83 18 32 32

 37 avenue Carnot 54130 Saint-Max

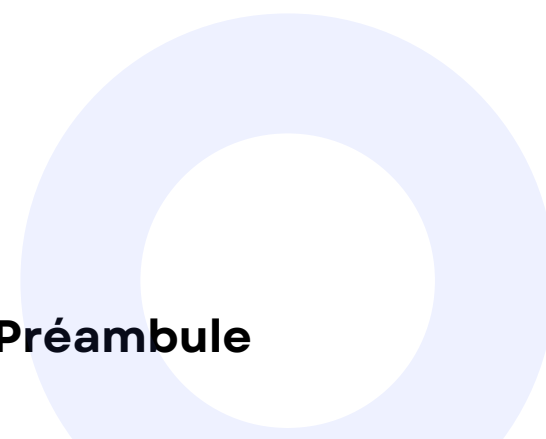


TABLE DES MATIERES



Préambule

1- Contexte économique	5
1-1. Le contexte économique mondial	5
1-2. Le contexte économique français	5
2- Projet de loi de finances 2025	8
2-1. Les principales mesures appliquées à l'Etat	8
2-2. Les principales mesures pour les entreprises	8
2-3. Les principales mesures pour les particuliers	9
2-4. Les principales mesures impactant les collectivités locales pour les entreprises	9
3- Estimation des résultats 2024	11
3-1. Les dépenses réelles de fonctionnement	11
3-2. Les recettes réelles de fonctionnement	13
3-3. Les dépenses réelles d'investissement	15
3-4. Les recettes réelles d'investissement	17
4- Orientations budgétaires 2025	19
4-1. La section de fonctionnement	20
4-2. La section d'investissement	22
Annexes	
Annexe 1. Etat de l'endettement annuel	25
Annexe 1 bis. Etat de l'endettement annuel avec les simulations	26

PREAMBULE

« Sur le contenu, ce rapport doit, non seulement, présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants. »

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

L'objectif de cet exercice est de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en permettant aux membres de l'assemblée délibérante de s'approprier les enjeux en amont du vote du budget 2025, qui aura lieu le 31 mars 2025.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) mais ce document n'a aucun caractère décisionnel.

En complément des éléments de contexte liés à l'environnement économique, financier et législatif dans lequel se construit le budget 2025 et conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le ROB DOIT PRESENTER :**

- Les engagements pluriannuelles envisagées
- La structure et la gestion de la dette
- La structure et l'évolution des effectifs communaux
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

PREAMBULE



« *Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne : il doit être transmis aux Services Préfectoraux et au Président de l'EPCI dont la commune est membre. Il doit en outre faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la Commune.* »



Les chiffres avancés dans le présent document restent prévisionnels, et préfigurent les crédits à voter au budget primitif (BP) 2025, examiné au Conseil Municipal en mars 2025.

1- CONTEXTE ECONOMIQUE



‘ *La croissance française devrait connaître une modeste amélioration à 1,4% en 2025.* ’

1-1. Le contexte économique mondial

L'ensemble des économistes prévoyait que la croissance mondiale allait ralentir à 3 % pour 2023 et 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %. Le taux de croissance constaté a été un peu plus élevé, 3.3 % en 2023 et un taux prévisionnel de 3 % en 2024 et en 2025.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

L'année 2025 devrait voir une croissance mondiale stabilisée à hauteur de 3,3 %, les disparités entre pays émergents et pays avancés perdurant. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration

1-2. Le contexte économique français

La croissance française, selon les économistes, devrait connaître une modeste accélération à 1,4 % en 2025, 1,3 % pour la Banque de France, croissance notamment portée par la consommation des ménages sous l'effet de l'augmentation du pouvoir d'achat et ce en raison du reflux de l'inflation et de l'augmentation réelle des salaires. De plus, les intentions d'achats immobiliers, au regard de la poursuite des taux d'intérêts par le BCE et après une stabilisation en 2024, devraient permettre à minima de freiner voire de faire redémarrer le marché.

L'inflation diminuera nettement en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, s'établissant entre 1,5 % et 2 % en 2025 et 1,7% en 2026. Néanmoins, cette projection est soumise à de nombreux aléas tels que la dégradation des comptes publics, la situation politique et les risques géopolitiques.

L'endettement de l'Etat est à ce jour de 3 228 milliards €, soit 112% du PIB. La charge de la dette devient ainsi le deuxième budget de l'Etat.

Les collectivités territoriales voient également leur situation se dégrader financièrement. Les administrations publiques locales ont vu leur endettement s'accroître de 5,5 milliards € en 2023 et les prévisions pour 2024 sont inquiétantes avec un endettement qui passerait à 20 milliards €.

1- CONTEXTE ECONOMIQUE

Endettement de l'Etat
à ce jour :

3 228 Mrds€

Croissance en France

modeste accélération

→ env. 1,4%

Croissance mondiale

stabilisée

→ env. 3,3%

Dégradation de la situation financière des collectivités

endettement

→ en 2023, 5,5 Mrds€
en 2024, 20 Mrds€

Inflation en France

→ entre 1,5 % et 2%

2-PROJET DE LOI DES FINANCES 2025



« La loi des Finances s'est construite dans un contexte politique inédit à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024. »

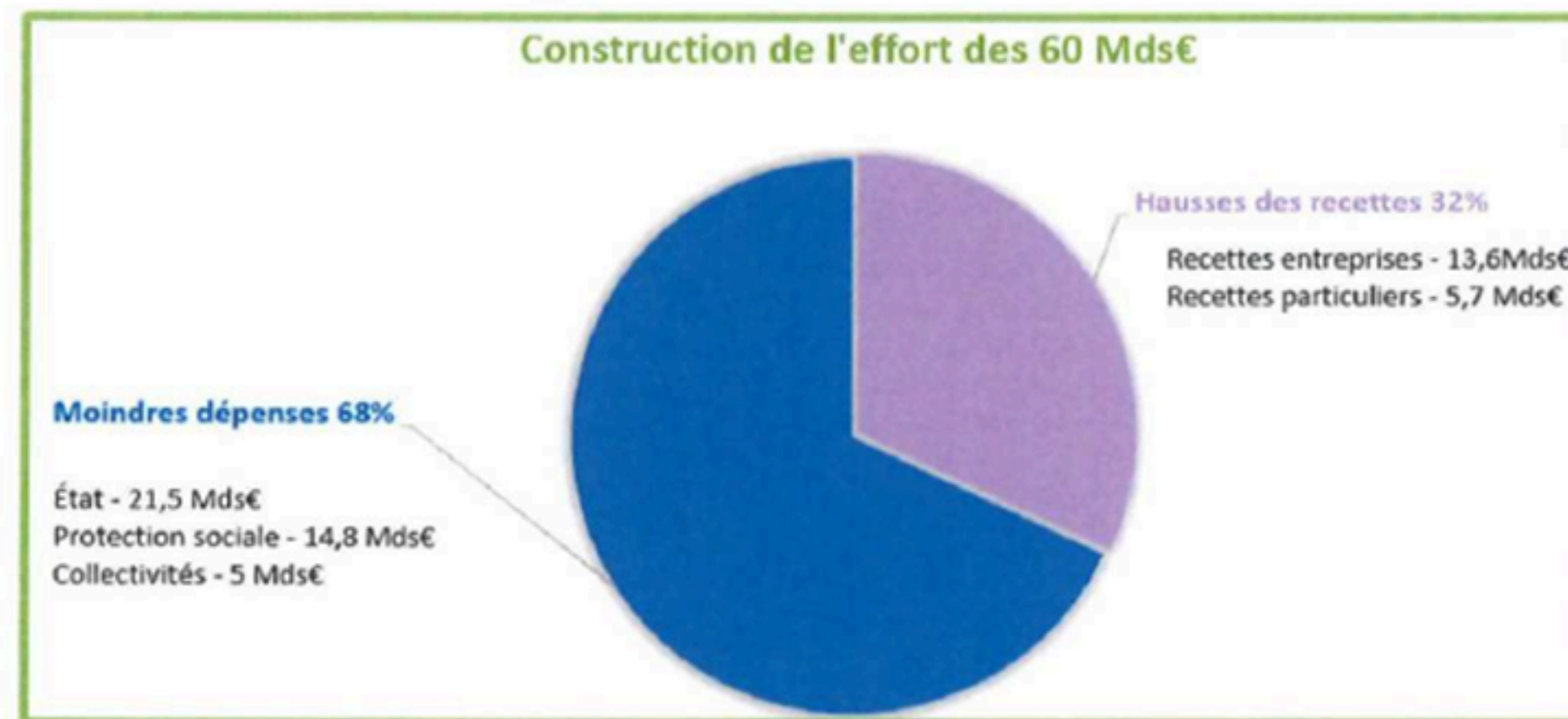
La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées.

En raison du rejet du PLF pour 2025 en première lecture à l'Assemblée nationale, il est encore difficile de connaître avec certitude son contenu définitif. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la commune de Saint-Max car certaines mesures auront un impact non négligeable sur ses finances.

En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025, grâce à un effort de 60 milliards € qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget de la commune.

Cet effort se traduit ainsi :



2-PROJET DE LOI DES FINANCES 2025



‘ Réduction des dépenses
de 21,5 Mrd€ prévue
dans de nombreux
ministères [...]. ’

2-1. Les principales mesures appliquées à l'Etat

21,5 milliards € de réduction des dépenses sont prévues dans de nombreux ministères comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement.

Les mesures de réduction des dépenses toucheraient notamment les postes de fonctionnaires d'État :

- suppression de postes de fonctionnaires d'Etat, dont ceux à l'Éducation Nationale et du Ministère de Travail;
- création de postes de fonctionnaires d'État, dont les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap, les postes essentiellement dans les Ministères de Armées, de la justice et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

A ces 21,5 milliards € d'économies s'ajoutent 14,8 milliards € de réduction des dépenses des comptes de Sécurité sociale.

2-2. Les principales mesures pour les entreprises

Pour contribuer au redressement des comptes publics :

- une contribution exceptionnelle et temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises est instituée. Elle ciblera les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard €;
- en complément de cette contribution sur les bénéfices, une taxe exceptionnelle sera instaurée sur les grandes entreprises de transport maritime;
- une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation sera par ailleurs instituée pour mettre à contribution les entreprises ayant un recours croissant à cette pratique leur permettant de distribuer une partie de leur excès de trésorerie à leurs actionnaires;
- suspension de la baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée en 2030;
- baisse des aides à l'apprentissage et aux contrats aidés.

2-PROJET DE LOI DES FINANCES 2025



En 2025, participation
des collectivités
territoriales à l'effort
budgétaire à hauteur de
2,2 Mrds€.

2-3. Les principales mesures pour les particuliers

- augmentation de la taxe sur l'électricité, tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9%;
- report au 1er juillet de l'indexation sur l'inflation des pensions de retraite,
- baisse du remboursement de la consultation chez le médecin (60% au lieu de 70%);
- instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les ménages les plus aisés (500 000 € pour un célibataire) dont le taux d'imposition est au-dessous de 20%;
- suppression de la niche fiscale pour les loueurs en meublé non professionnel.
- un malus alourdi pour les voitures thermiques et un bonus rabaissé pour les voitures électriques;
- hausse de la taxe sur les billets d'avion;
- la TVA réduite sur les chaudières à gaz supprimée;
- prêt à taux zéro étendu à l'ensemble du territoire pour les primo-accédant;
- une revalorisation de 2% des tranches d'impôt sur le revenu pour limiter les effets de l'inflation.

2-4. Les principales mesures impactant les collectivités locales

- en 2025, les collectivités territoriales devraient participer à l'effort budgétaire à hauteur de 2,2 milliards au lieu des 5 milliards € initialement prévus. Une ponction sur les recettes des collectivités qui serait permise grâce au gel de la mesure de diminution du taux de FCTVA en 2025 lequel aurait coûté 1,2 milliards €, mais aussi grâce à la création d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard €;
- le fonds de précaution initialement prévu a été remodelé en le remplaçant par un nouveau « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » d'un milliard d'euros, dont la somme serait réservée aux collectivités contributives par tiers pendant trois ans.

2-PROJET DE LOI DES FINANCES 2025



“*Pour Saint-Max,
cela pourrait se
traduire par ...*”



La baisse annoncée du Fonds de Compensation de TVA ne semble plus être d'actualité.

En revanche, la hausse des cotisations serait maintenue :

- une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 milliards € pour les employeurs territoriaux en 2025;

Cette mesure pourrait se traduire à Saint-Max par une augmentation des cotisations de 57 000 €

- la baisse des crédits du fonds vert pour un montant de 1,5 milliards €, d'où une perte de subvention pour les collectivités;
- pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF serait ainsi maintenue à hauteur de 27 milliards € mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissements seraient également stabilisées au même niveau que 2024.

**augmentation
des cotisations**

→ 57 000 € en 2025

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS 2024



‘*Rapport Social
Unique :
se référer à
l’annexe 2, p.27*’



3-1. Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les frais de personnel**

Les frais de personnel représentent le poste le plus important des charges de fonctionnement de la ville de Saint-Max. Ils devraient être à l’identique de ce qui était prévu initialement au BP 2024.

L’an dernier un travail non négligeable a été réalisé en lien avec l’ensemble des services afin de réduire et maintenir la masse salariale autour de 4 millions €.

L’augmentation de la masse salariale depuis ces 3 dernières années provient surtout de décisions nationales, à savoir l’augmentation du point d’indice et l’attribution d’une prime de pouvoir d’achat instituée par le gouvernement, versée par la municipalité en début d’année 2024 au bénéfice des agents municipaux.

Le Comité Social Territorial (CST) s’est réuni régulièrement et le bilan social a mis l’accent sur les points forts du professionnalisme des fonctionnaires de chaque Pôle.

La synthèse du Rapport Social Unique retranscrit les principaux indicateurs et les données sociales du personnel municipal, ainsi qu’un document synthétique retraçant l’évolution du personnel depuis 2009.

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS 2024



‘ *Le personnel a intégré les nouveaux locaux de l’Hôtel de ville en septembre 2024 [...].* ’

• Les intérêts de la dette

Le remboursement des intérêts de la dette est une dépense obligatoire. Cette dépense a doublé en 2023, mais s’est stabilisée en 2024 et devrait être conforme aux prévisions budgétaires 2024. Elle représente environ 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La Commune a contractualisé, en 2024, auprès de la Banque Postale un emprunt de 1 100 000 € à taux fixe de 3,64% afin de couvrir notamment les travaux de l’Hôtel de ville.

Le capital restant dû (ou encours de la dette) sera de 8 162 708,97 € au 31 décembre 2024.

L’encours de dette prévisionnel par habitant est de 803 € au 31/12/2024.

L’annuité de dette prévisionnelle par habitant est de 74 € au 31/12/2024.

Le taux moyen actuel de notre dette est d’environ 3%.

La capacité de désendettement est en augmentation par rapport aux exercices précédents, mais proportionnelle aux projets d’investissements d’envergure notamment la finalisation des travaux de rénovation et d’extension de l’Hôtel de ville et le début des travaux de reconstruction du Groupe scolaire Victor Hugo.

• Les subventions et participations

Les subventions aux associations ont été légèrement augmentées en 2024 mais resteront à l’identique en 2025. Un travail d’étude approfondi des dossiers de subventions est initié en lien avec les services et les Elus.

- la dématérialisation des dossiers a été lancée et se mettra définitivement en place en 2025

Les participations en direction des 4 crèches du territoire resteront constantes.

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS

2024



‘ *Le plus gros poste de recettes de Saint-Max est celui des recettes fiscales.* ’

- **Les dépenses de gestion**

Malgré la hausse des prix des fluides, l'augmentation des primes d'assurance, des matières premières, etc., le budget prévisionnel sera respecté et les charges à caractère général ne devraient pas dépasser 2 millions €.

Le personnel a intégré les nouveaux locaux de l'Hôtel de ville en septembre 2024. Cela permet de réduire les frais afférents à l'entretien, ainsi que le coût énergétique du bâtiment. L'impact restera à évaluer en 2025.

3-2. Les recettes réelles de fonctionnement

- **La fiscalité directe**

Le plus gros poste de recettes de Saint-Max est celui des recettes fiscales. Elles seront légèrement inférieures par rapport aux prévisions budgétaires, elles incluent néanmoins une revalorisation nationale des bases estimée à 3,4% au moment de la préparation budgétaire 2024, en hausse par rapport à 2023.

- **Les dotations de l'Etat**

Elles sont composées de la Dotation de Base (DB), la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), l'ensemble formant la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). La Ville de Saint-Max est éligible à la DSUCS car elle se situe au-dessus du seuil des 10 000 habitants en population totale et elle a un quartier politique de la ville, le Quartier Saint-Michel/Jéricho/Grands Moulins partagé avec les Communes de Malzéville et Nancy et formant un SIVU (Syndical Intercommunal à Vocation Unique) entre Malzéville et Saint-Max.

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS 2024



Les recettes courantes de fonctionnement ont connu une progression en 2024.

- **La fiscalité indirecte**

- composée des droits de mutation, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité et la taxe locale sur la publicité

Compte tenu de la situation économique internationale et nationale difficile et du contexte dégradé, le marché immobilier local a connu une rupture significative engendrant une baisse de la recette liée aux droits de mutation depuis 2023.

Les recettes perçues par le biais de la taxe locale sur l'électricité sont en hausse par rapport à la prévision budgétaire.

Le montant de la taxe locale sur la publicité sera égal à celui perçu en 2023.

- **Les recettes de gestion courante**

Les recettes courantes de fonctionnement ont connu une progression en 2024:

- liée à un travail d'optimisation d'une gestion sereine et diversifiée, juste et correspondant au coût de revient du service rendu à l'administré
- les tarifs des locations de salles et de la restauration scolaire ont été réajustés tout en maintenant un tarif inférieur par rapport aux communes voisines

Les recettes de la CAF sont stables, permettant ainsi d'améliorer la qualité des services proposés par la ville aux enfants et familles.

Compte tenu notamment des difficultés rencontrées pour le recrutement d'animateurs et du fait des salaires peu attractifs et des contrats précaires, la municipalité a pris la décision de revaloriser les salaires des animateurs engagés dans le cadre des activités extrascolaires.

Par ailleurs, l'ensemble des services a été sensibilisé à la recherche des subventions de fonctionnement, notamment pour les projets réalisés par les services solidarité, culture, sport animations.

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS 2024

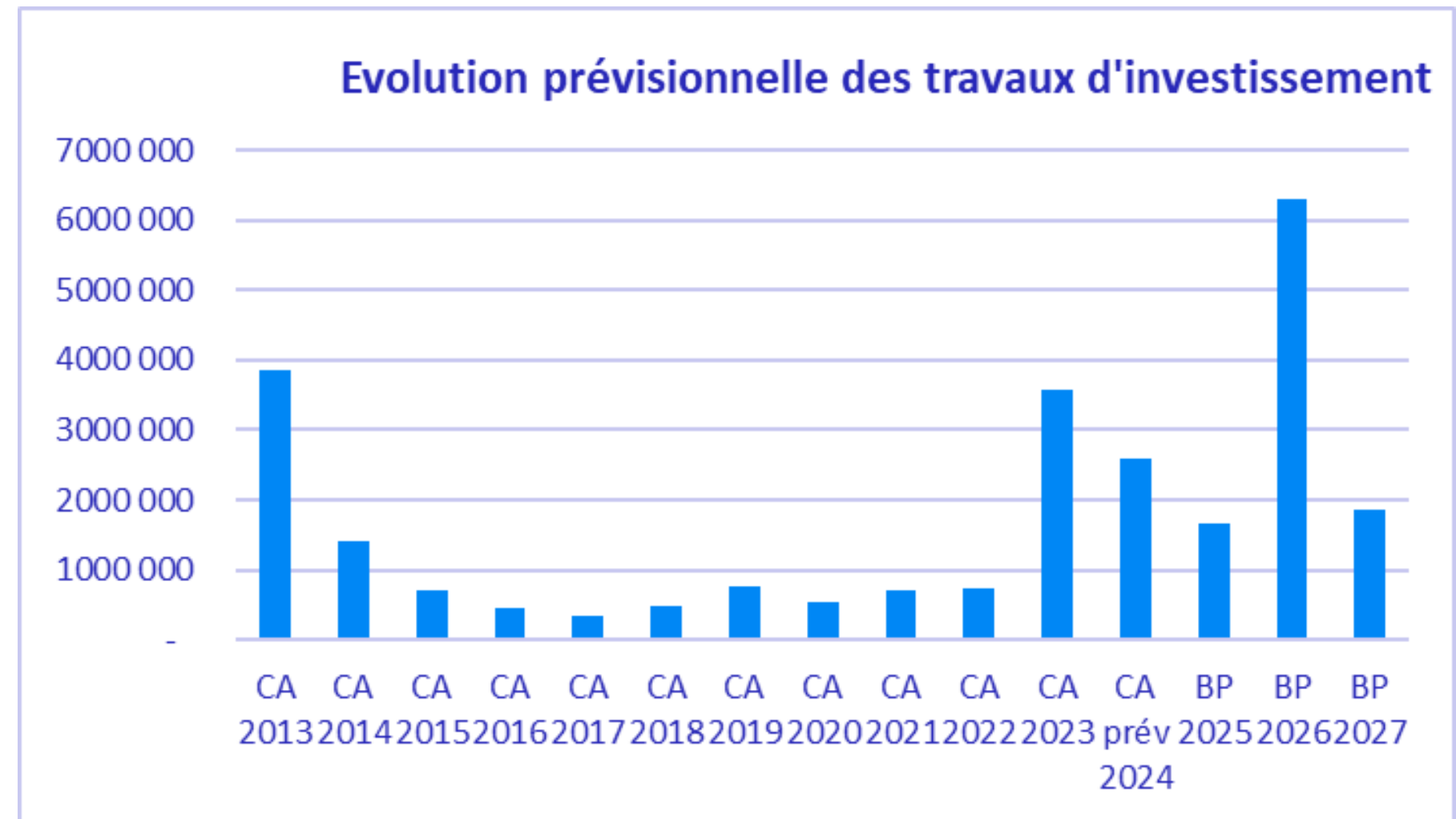


“Le coût total du projet de rénovation et d’extension de l’Hôtel de Ville avoisine 3,2 M€ HT [...]”

3-3. Les dépenses réelles d’investissement

- Les travaux et équipements

L’effort d’investissement consenti par la commune reste très important. Les dépenses de travaux et d’équipements sont à la hauteur des prévisions budgétaires soit plus de 2 600 000€.



Les travaux de rénovation et d’extension de l’Hôtel de Ville se sont terminés et représentent 80% du budget prévu en investissement. Le coût total du projet avoisine 3 200 000€ HT répartis sur 3 ans d’exécution des travaux (2022, 2023 et 2024).

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS

2024



‘ *Etat de
l’endettement
annuel :
se référer à
l’annexe 1, p.25* ’



- Les travaux d’aménagement de l’équipement sportif Pierre et Marie Curie (courts de Tennis) sont en cours de réalisation, le bulle de tennis est réceptionnée.
- Le projet de reconstruction de l’école primaire Victor Hugo est arrivé à la phase DCE (Dossier de consultation des entreprises), et des dépenses d’environ 450 000€ ont déjà été réalisées principalement pour la maîtrise d’œuvre et les études.
- Le projet d’aménagement du terrain de santé sur le Parc Jean XXIII dans le cadre du budget participatif est en cours de réalisation, il sera inauguré début 2025.
- La municipalité s’est également engagée dans un projet agro-écologique environnemental de coopération franco-libanaise, subventionné par le SGAR (Etat), le début des travaux est prévu pour la fin de l’hiver.

D’autres travaux d’investissement dans les bâtiments communaux sont à l’identique des prévisions budgétaires.

- **Le capital de la dette**

Les dépenses s’élèveront à environ 565 000€, conformes aux prévisions budgétaires 2024.

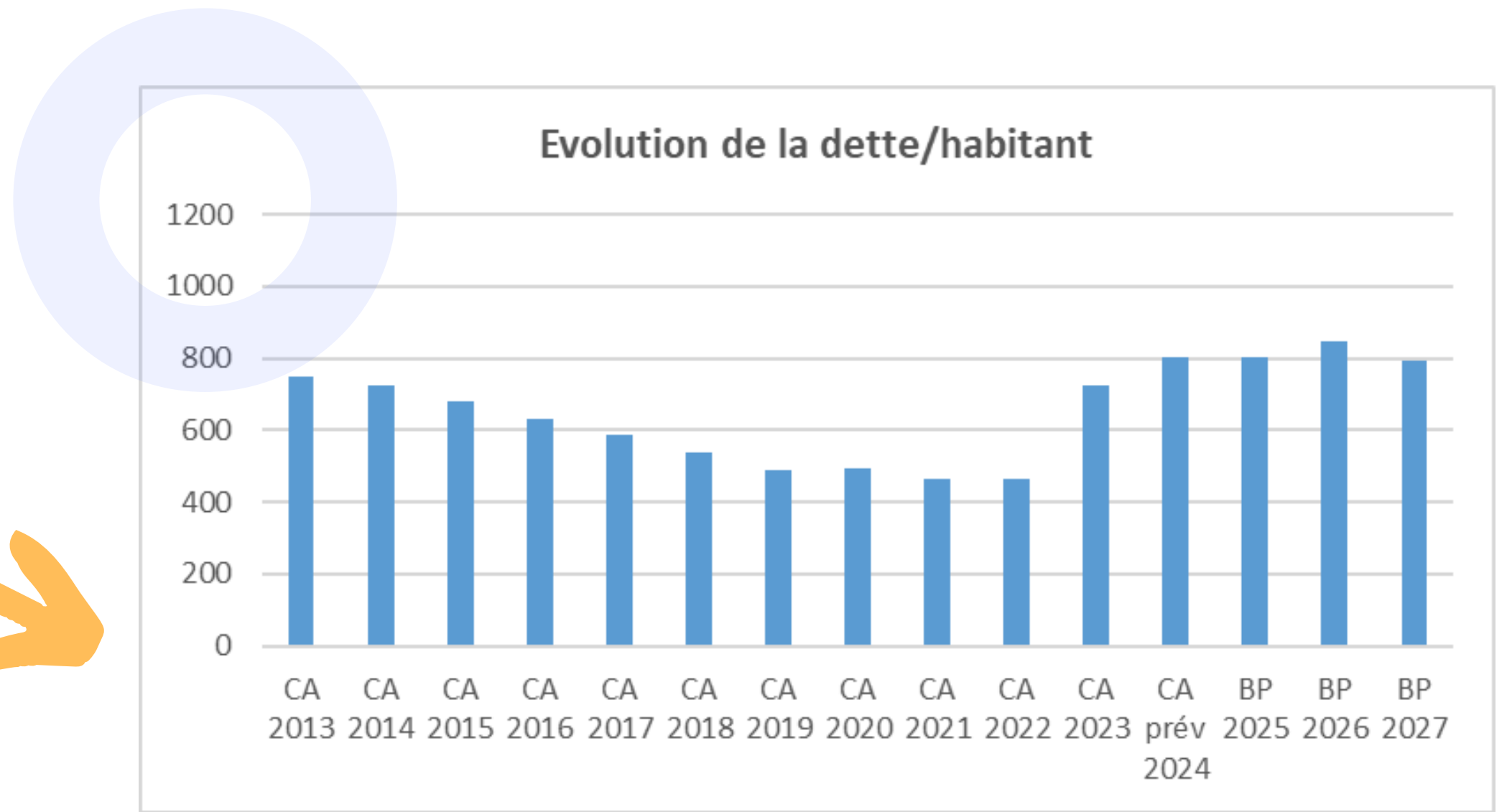
En effet, sur les périodes 2014 à 2020, la municipalité avait pris la décision de ne pas emprunter. Elle a réussi à autofinancer la section d’investissement et à assurer l’ensemble des travaux afférents. Le grand chantier de l’extension et de rénovation de l’Hôtel de ville, les travaux de rénovation des équipements sportifs de tennis, l’achat des terrains et bâtiments en vue de l’aménagement d’un parking arboré et d’un lieu de vie à la place de l’ancienne mairie en lien avec la Métropole du Grand Nancy ont nécessité la contractualisation de 3 emprunts entre 2021 et 2024.

L’état de l’endettement annuel permet d’avoir une vision à long terme et de se projeter sur les années futures au niveau du capital restant dû et du montant du capital et des intérêts à rembourser annuellement.

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS 2024



“ Evolution de la dette
par habitant. ”



3-4. Les recettes réelles d'investissement

En 2024, la majorité des recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement, le FCTVA, les emprunts et les subventions liées aux opérations d'investissement en cours.

- **Les subventions et participations**

Dans le cadre des projets d'investissement en cours, notamment la rénovation de l'Hôtel de ville, l'aménagement des équipements sportifs Pierre et Marie Curie et le Parc Jean XXIII, plusieurs subventions ont été notifiées à hauteur de 600 000€ comme prévu dans le budget.

3-ESTIMATION DES RÉSULTATS 2024



‘ *Le Projet de Loi de Finances 2025 laisse présager des incidences financières tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement.* ’

Néanmoins, tenant compte des délais de réalisation des travaux, ces subventions seront versées en 2025. Une partie des subventions attribuées sur les études réalisées pour la végétalisation des cours d’écoles, de l’étude du projet d’installation de panneaux photovoltaïques et du projet de coopération agroécologique franco libanaise a été versée à hauteur de 200 000€.

Les incertitudes liées au projet de loi de finances 2025, et les annonces de baisses de recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence pour les prévisions à venir.

- **Le Fonds de la Compensation de la TVA (FCTVA)**

Il a été versé selon les prévisions budgétaires, soit 456 181€ et représente 16,404% des dépenses d’investissement réalisées en 2023.

- **Les emprunts**

2 500 000€ ont été mobilisés en 2024 pour financer les investissements en cours, soit 1 400 000€ du solde de l’emprunt de 2 000 000€ signé en 2022 et 1 100 000€ signé en juillet 2024 avec la Banque Postale.

4-ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le budget primitif
2025 est axé
autour de ...

4- Orientations budgétaires 2025

Le Projet de Loi de Finances 2025 laisse présager des incidences financières tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

C'est à travers ces incertitudes pesant sur l'équilibre budgétaire, que la construction du budget primitif 2025 de la ville de Saint-Max doit être examinée autour des principales orientations suivantes :

- maintien du niveau et de la qualité des services au public accessibles à tous sans augmentation des impôts fonciers
- maîtrise des coûts de fonctionnement au maximum pour maintenir les marges de manoeuvres en matière d'investissement
- diminution des charges du personnel, départs non remplacés et réorganisation des services en interne
- maintien du soutien aux associations malgré les contraintes financières
- maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour assurer la poursuite des projets entamés tout en préservant l'autofinancement de la commune

4-ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025



« Les dépenses de fonctionnement seront contraintes et maîtrisées au maximum pour l'ensemble des services. »

4-1. La section de fonctionnement

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement seront contraintes et maîtrisées au maximum pour l'ensemble des services. Elles s'orientent, à ce stade de la préparation budgétaire, vers une baisse totale de 2%.

- **La diminution de la masse salariale**

La diminution de la masse salariale est prévue, mais des mesures nationales vont impacter le budget 2025 notamment avec la hausse des cotisations patronales (CNRACL) à hauteur de 57 000€ pour la ville, mais également l'augmentation du SMIC à prévoir.

Pour 2025, aucune création de poste n'est envisagée.

- **Les intérêts de la dette**

Les intérêts de la dette sont maîtrisés pour le moment, car la plupart des emprunts sont à taux fixe. Le remboursement des emprunts contractualisés récemment sont décalés en 2026, la fin de la période de mobilisation des fonds. Dans le cadre des travaux d'investissement prévus sur la période 2025-2027 la commune aura recours à l'emprunt, si possible seulement en 2026, et des frais financiers devraient être pris en compte.

- **Les subventions et participations**

Les subventions et participations devraient être à l'identique de 2024, sur les crèches, les associations et autres structures partenaires de la ville dont le CCAS. En revanche la subvention en direction du SIVU pourrait augmenter compte tenu du contexte de fragilité et des frais de personnel.

4-ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025



Les recettes de
fonctionnement
seront
probablement
impactées par les
annonces de la Loi
des Finances 2025
[...].

- **Les dépenses de gestion courante**

Les dépenses de gestion courante seront réduites. Chaque achat est mis en concurrence et étudié, et les possibilités de commandes groupées entre services municipaux et autres collectivités aident à générer des économies.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement seront probablement impactées par les annonces de la Loi de Finances 2025, par l'incertitude du contexte national et international et par l'impact sur le marché de l'immobilier qui ajoute une incertitude sur les recettes des droits de mutation.

D'autres produits devraient néanmoins évoluer positivement: les recettes fiscales du fait de l'augmentation forfaitaire des bases, décidée par l'État, qui est estimée à 1,7% et le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui fait l'objet d'une revalorisation décidée par l'Etat.

- **Les dotations de l'Etat**

Les dotations de l'Etat seront prévues à l'identique de celles encaissées en 2024, dans l'attente des chiffres qui devraient être connus seulement en avril 2025.

Si la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait se maintenir, tout comme la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale), le FNP (Fond National de Péréquation) qui est une variable d'ajustement de l'Etat devrait sans doute diminuer.

- **Les recettes de gestion courante**

Les recettes de gestion courante sont évaluées à l'identique, mais pourraient être en légère augmentation par rapport à 2024. Le coût des services publics, l'impact de l'inflation sur le coût des services seront évalués de plus près par les services afin d'ajuster les tarifs si besoin et des subventions et participations seront recherchées auprès tous les partenaires.

Par contre, l'impact de la décision récente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur la suppression des aides auparavant dédiées aux allocataires de l'APA - téléassistance et repas à domicile - auront sans doute la répercussion sur notre budget.

4-ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

« Début des travaux de reconstruction de l'école primaire Victor Hugo prévu en juillet 2025. »

4-2. La section d'investissement

- **Les dépenses de la section d'investissement**

Le projet de la reconstruction de l'école Primaire Victor Hugo a été travaillé depuis 2023 et le début des travaux est prévu pour juillet 2025.

Des réunions de consultation avec les enseignants et les parents d'élèves ont été réalisées en 2023 et 2024 afin de réfléchir sur les projets de végétalisation de trois cours d'écoles, Victor Hugo, Jules Ferry et Pierre et Marie Curie, et sur le projet de l'école Victor Hugo.

Le complément du programme d'investissements pour 2025 s'ordonnera uniquement autour de 3 axes prioritaires et indispensables :

- amélioration du cadre de vie;
- maintenance et amélioration du patrimoine;
- économies d'énergie.

Plusieurs projets sont identifiés, principalement :

- travaux indispensables dans les écoles;
- la poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection;
- la poursuite des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments (éclairage LED, régulation chauffage, VMC) notamment au Foyer Culturel Gérard Léonard;
- le budget participatif dont l'aménagement des jardins partagés;
- mise en œuvre du projet de coopération Franco-Libanaise sur l'agriculture écologique
- acquisition du terrain Jaisson à destination d'un parc public;
- finalisation des travaux de l'équipement sportif et de loisirs Pierre et Marie Curie;
- poursuite de l'expertise sur les infiltrations d'eau au Château Centre Culturel.

4-ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025



Plusieurs projets
d'investissement
sont identifiés pour
2025.

Soit une enveloppe globale des dépenses d'investissement environnant les 2 200 000€.

Le capital de la dette est prévu en augmentation par rapport à 2024 du fait du début de remboursement d'un emprunt souscrit en 2022 dont la phase de mobilisation se termine.

En outre, le remboursement de l'EPFL est à prévoir dans le cadre des dernières acquisitions de terrains, afin de finaliser l'opération de cession des terrains des Brigeottes.

- **Les recettes de la section d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement pourraient être impactées par la Loi de finances 2025 dont les dispositions ne sont pas définitives à ce jour.

Des incertitudes pèsent sur les dotations d'investissement, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi que Fonds Vert. La commune perçoit également des subventions d'investissement du Département et de la Région. Ces collectivités pourraient être amenées à abonder le fonds de précaution, institué par le gouvernement. Quoi qu'il en soit, le maximum de subventions sera demandé auprès des partenaires financiers.

Focus sur le financement des investissements

La commune se fixe les objectifs suivant pour le financement de ses investissements en 2025 :

- pas de recours à l'emprunt en 2025 afin de fonctionner sur les fonds propres et les subventions versées dans le courant de l'année, suite à la finalisation des projets d'investissement de 2024 et le commencement des travaux de l'école Primaire Victor Hugo (avance sur DSIL);
- la recherche de toutes les autres subventions possibles, notamment pour l'école Primaire Victor Hugo (FEDER, Etat, Région, Département, CAF, Agence de l'eau). Le travail se fait en commun avec les partenaires institutionnels;
- ne pas augmenter la fiscalité des ménages (maintien des taux de taxes foncières bâti et non bâti et de la taxe d'habitation sur les logements vacants).

4-ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Focus sur le
financement des
investissements.

Le financement des opérations inscrites en 2025 devrait donc être assuré par :

- la récupération du FCTVA sur la base des dépenses d'équipement de 2024 ;
- le versement des soldes de subventions sur l'opération l'Hôtel de ville;
- Le versement des subventions notifiées dans le cadre du projet d'aménagement de l'équipement sportif et de loisirs Pierre et Marie Curie;
- le versement des avances et des acomptes des dossiers de demandes de subventions qui seront déposées dans le cadre de l'opération de reconstruction de l'Ecole Primaire Victor Hugo, notamment, DSIL, Fonds Vert, le FEDER, le Conseil Départemental, l'Agence de l'eau, la CAF, la Région;
- les recettes attendues dans le cadre de l'opération des Brigeottes (vente des terrains qui avaient été acquis par la commune);
- l'autofinancement et les amortissements.

Par ailleurs, le travail se poursuit avec la Métropole du Grand Nancy notamment sur le lieu candidat (Place Barrois - Hôtel de ville) afin de finaliser la cession de terrain de l'ancienne Mairie annexe et bâtiments attenants pour les remplacer par un parking relai arboré et un lieu de vie pour la Commune, comme cela était prévu et retenu en 2019. Temporairement et dans l'attente, une partie de ces locaux pourrait être mis à disposition du Tribunal pour accueillir la Maison de la justice et du droit, en attendant une nouvelle localisation sur un site à définir.

ANNEXE 1



Etat de l'endettement annuel

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2024	6 727 356,97	564 176,86	184 118,03	0,00	(+) 0,00	748 294,89	8 162 708,97
2025	8 162 549,25	628 673,72	217 075,21	0,00	(+) 0,00	845 748,93	7 533 875,53
2026	8 633 875,53	563 430,95	240 709,65	0,00	(+) 0,00	804 140,60	8 070 444,58
2027	8 070 444,58	564 282,49	227 106,73	0,00	(+) 0,00	791 389,22	7 506 162,09
2028	7 506 162,09	547 971,55	212 704,47	0,00	(+) 0,00	760 676,02	6 958 190,54
2029	6 958 190,54	559 604,07	200 096,90	0,00	(+) 0,00	759 700,97	6 398 586,47
2030	6 398 586,47	571 699,28	187 319,38	0,00	(+) 0,00	759 018,66	5 826 887,19
2031	5 826 887,19	547 420,81	172 287,45	0,00	(+) 0,00	719 708,26	5 279 466,38
2032	5 279 466,38	553 217,48	158 782,04	0,00	(+) 0,00	711 999,52	4 726 248,90
2033	4 707 915,75	475 747,64	142 806,37	0,00	(+) 0,00	618 554,01	4 232 168,11
2034	4 232 168,11	383 976,41	132 777,09	0,00	(+) 0,00	516 753,50	3 848 191,70
2035	3 866 524,85	381 736,74	126 889,10	0,00	(+) 0,00	508 625,84	3 484 788,11
2036	3 484 788,11	304 544,30	103 065,63	0,00	(+) 0,00	407 609,93	3 180 243,81
2037	3 180 243,81	290 044,39	97 515,02	0,00	(+) 0,00	387 559,41	2 890 199,42
2038	2 890 199,42	293 339,26	92 220,17	0,00	(+) 0,00	385 559,43	2 596 860,16
2039	2 596 860,16	296 715,29	86 844,12	0,00	(+) 0,00	383 559,41	2 300 144,87
2040	2 300 144,87	291 689,78	81 397,50	0,00	(+) 0,00	373 087,28	2 008 455,09
2041	2 008 455,09	286 594,05	76 021,84	0,00	(+) 0,00	362 615,89	1 721 861,04
2042	1 721 861,04	290 017,03	70 598,87	0,00	(+) 0,00	360 615,90	1 431 844,01
2043	1 431 844,01	258 510,62	65 235,20	0,00	(+) 0,00	323 745,82	1 173 333,39
2044	1 173 333,39	103 333,33	62 040,00	0,00	(-) 0,00	165 373,33	1 070 000,06
2045	1 070 000,06	103 333,33	60 040,00	0,00	(-) 0,00	163 373,33	966 666,73
2046	966 666,73	103 333,33	58 040,00	0,00	(-) 0,00	161 373,33	863 333,40
2047	863 333,40	103 333,33	56 040,00	0,00	(-) 0,00	159 373,33	760 000,07
2048	760 000,07	103 333,33	54 040,00	0,00	(-) 0,00	157 373,33	656 666,74
2049	656 666,74	103 333,33	52 040,00	0,00	(-) 0,00	155 373,33	553 333,41
2050	553 333,41	103 333,33	50 040,00	0,00	(-) 0,00	153 373,33	450 000,08
2051	450 000,08	103 333,33	48 040,00	0,00	(-) 0,00	151 373,33	346 666,75
2052	346 666,75	103 333,33	46 040,00	0,00	(-) 0,00	149 373,33	243 333,42
2053	243 333,42	103 333,33	44 040,00	0,00	(-) 0,00	147 373,33	140 000,09
2054	140 000,09	103 333,23	42 040,00	0,00	(+) 0,00	145 373,23	36 666,86
Sous-total		9 790 059,25	3 448 010,77	0,00		13 238 070,02	
Total		9 790 059,25	3 448 010,77	0,00		13 238 070,02	

ANNEXE 1 BIS



*Etat de
l'endettement
annuel avec les
simulations*

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances et de simulation)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2024	6 727 356,97	564 178,09	184 205,49	0,00	(+) 0,00	748 383,58	8 162 707,74
2025	8 162 548,02	628 673,72	217 075,21	0,00	(+) 0,00	845 748,93	7 533 874,30
2026	8 633 874,30	563 430,95	240 709,65	0,00	(+) 0,00	804 140,60	8 070 443,35
2027	8 070 443,35	564 282,49	227 106,73	0,00	(+) 0,00	791 389,22	7 506 160,86
2028	10 506 160,86	604 478,16	322 804,47	0,00	(+) 0,00	927 282,63	9 901 682,70
2029	9 901 682,70	618 184,48	308 123,11	0,00	(+) 0,00	926 307,59	9 283 498,22
2030	9 283 498,22	632 429,59	293 195,69	0,00	(+) 0,00	925 625,28	8 651 068,63
2031	8 651 068,63	610 379,92	275 934,96	0,00	(+) 0,00	886 314,88	8 040 688,71
2032	8 040 688,71	618 487,19	260 118,95	0,00	(+) 0,00	878 606,14	7 422 201,52
2033	7 403 868,37	543 412,71	241 747,88	0,00	(+) 0,00	785 160,59	6 860 455,66
2034	6 860 455,66	454 124,83	229 235,29	0,00	(+) 0,00	683 360,12	6 406 330,83
2035	6 424 663,98	454 459,60	220 772,85	0,00	(+) 0,00	675 232,45	5 970 204,38
2036	5 970 204,38	379 934,90	194 280,45	0,00	(+) 0,00	574 215,35	5 590 269,48
2037	5 590 269,48	368 203,06	185 962,96	0,00	(+) 0,00	554 166,02	5 222 066,42
2038	5 222 066,42	374 366,35	177 799,69	0,00	(+) 0,00	552 166,04	4 847 700,07
2039	4 847 700,07	380 716,08	169 449,95	0,00	(+) 0,00	550 166,03	4 466 983,99
2040	4 466 983,99	378 773,40	160 920,50	0,00	(+) 0,00	539 693,90	4 088 210,59
2041	4 088 210,59	376 873,64	152 348,87	0,00	(+) 0,00	529 222,51	3 711 336,95
2042	3 711 336,95	383 609,88	143 612,64	0,00	(+) 0,00	527 222,52	3 327 727,07
2043	3 327 727,07	355 538,33	134 814,11	0,00	(+) 0,00	490 352,44	2 972 188,74
2044	2 972 188,74	203 921,95	128 057,99	0,00	(+) 0,00	331 979,94	2 768 266,79
2045	2 768 266,79	207 613,55	122 366,39	0,00	(+) 0,00	329 979,94	2 560 653,24
2046	2 560 653,24	211 440,64	116 539,31	0,00	(+) 0,00	327 979,95	2 349 212,60
2047	2 349 212,60	215 408,18	110 571,77	0,00	(+) 0,00	325 979,95	2 133 804,42
2048	2 133 804,42	219 521,32	104 458,62	0,00	(+) 0,00	323 979,94	1 914 283,10
2049	1 914 283,10	223 785,42	98 194,52	0,00	(+) 0,00	321 979,94	1 690 497,68
2050	1 690 497,68	228 206,02	91 773,93	0,00	(+) 0,00	319 979,95	1 462 291,66
2051	1 462 291,66	232 788,84	85 191,10	0,00	(+) 0,00	317 979,94	1 229 502,82
2052	1 229 502,82	237 539,86	78 440,08	0,00	(+) 0,00	315 979,94	991 962,96
2053	991 962,96	242 465,24	71 514,70	0,00	(+) 0,00	313 979,94	749 497,72
2054	749 497,72	247 571,28	64 408,56	0,00	(+) 0,00	311 979,84	501 926,44
2055	501 926,44	186 198,45	57 115,03	0,00	(+) 0,00	243 313,48	315 727,99
Sous-total		12 510 998,12	5 468 851,45	0,00		17 979 849,57	
Total		12 510 998,12	5 468 851,45	0,00		17 979 849,57	

ANNEXE 2



*Rapport Social
Unique*





SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

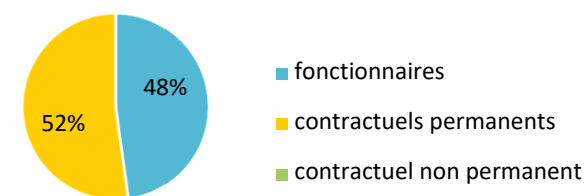
COMMUNE DE SAINT MAX

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Effectifs

138 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 66 fonctionnaires
- > 72 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



1 contractuel permanent en CDI

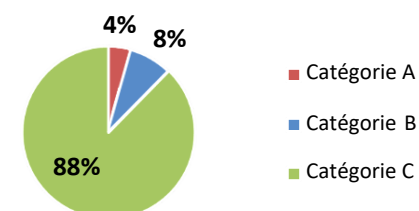
Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

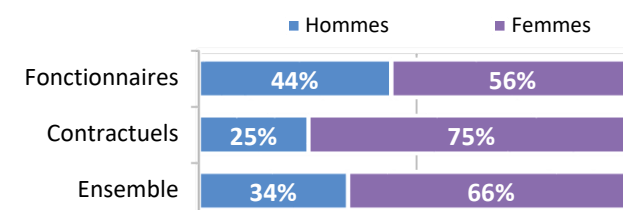
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	6%	17%
Technique	52%	19%	35%
Culturelle	6%		3%
Sportive			
Médico-sociale	2%	1%	1%
Police	5%		2%
Incendie			
Animation	8%	74%	42%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

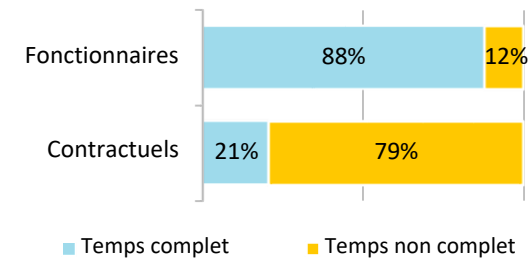


Les principaux cadres d'emplois

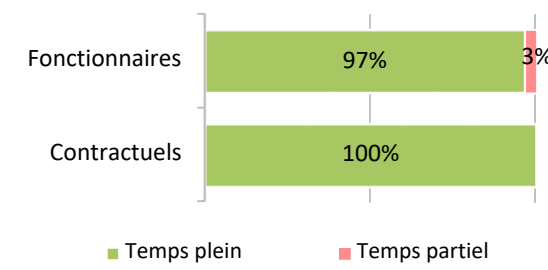
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	41%
Adjoints techniques	29%
Adjoints administratifs	10%
Attachés	4%
Rédacteurs	3%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	75%	
Animation	40%	98%
Technique	6%	36%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

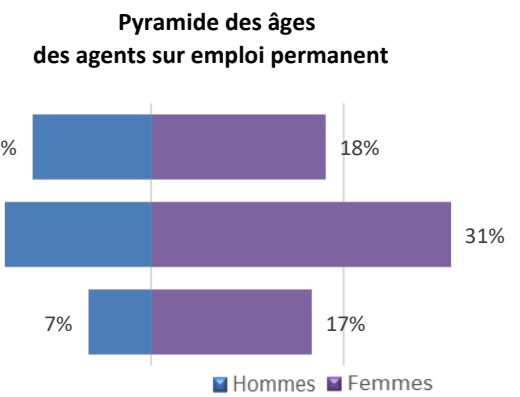
0% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,70
Contractuels permanents	35,14
Ensemble des permanents	42,10

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de -de 30 ans



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

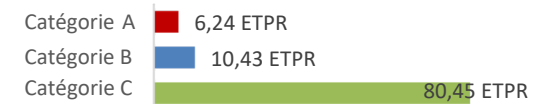
Équivalent temps plein rémunéré

97,12 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 64,06 fonctionnaires
> 33,06 contractuels permanents
> 0,00 contractuel non permanent

176 758 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2023, 54 arrivées d'agents permanents et 41 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
125 agents	138 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	□	4,8%
Contractuels	□	16,1%
Ensemble	□	10,4%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	80%
Démission	7%
Mutation	5%
Mise en disponibilité	2%
Départ à la retraite	2%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	93%
Voie de mutation	6%
Voie de concours, sélection professionnelle	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

□ **Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel**

□ **Aucun lauréat d'un examen professionnel**

□ **Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité**

□ **Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**

□ **27 avancements d'échelon et 2 avancements de grade**

Sanctions disciplinaires

□ **Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023**

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 57,61 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 912 402 €	Charges de personnel*	3 982 233 €	➔	Soit 57,61 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	344 537 €	0 €
IFSE :	263 639 €	
CIA :	78 546 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	66 541 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	13 313 €	
Supplément familial de traitement :	15 911 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 624 €	24 753 €	39 663 €	s	27 667 €	s
Technique	s		40 939 €	s	26 642 €	23 836 €
Culturelle			s		25 561 €	
Sportive			s			
Médico-sociale					s	s
Police			s		s	
Incendie						
Animation			s		25 573 €	23 783 €
Toutes filières	47 106 €	24 753 €	37 422 €	s	26 877 €	23 743 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,81 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	15,16%
Contractuels sur emplois permanents	7,22%
Ensemble	12,81%

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
4909,75 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

a 3 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	5 763 €	2 099 €	27%	s	s		3 429 €	1 030 €	23%			
Catégorie B	7 116 €	1 213 €	15%	5 437 €	1 157 €	18%	s			s	s	
Catégorie C	2 674 €	899 €	25%	2 507 €	805 €	24%	968 €	392 €	29%	978 €	435 €	31%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

□ En moyenne, 17,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 4,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,21%	1,24%	2,18%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,73%	1,24%	2,91%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité)	4,73%	1,29%	2,93%

Cf. p7 Précisions et autres) Logiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

□ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

□ 92,5 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

□ 6 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 4,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 69 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

8 travailleurs handicapés employés sur

emploi permanent

a Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
a 75 % sont fonctionnaires*
a 100 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

□ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

□ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

□ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

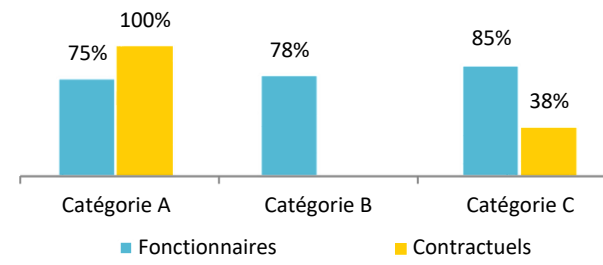
□ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Formation

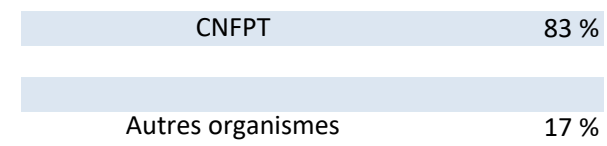
En 2023, 60,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



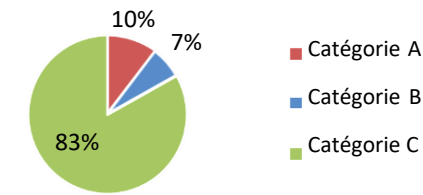
24 868 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation



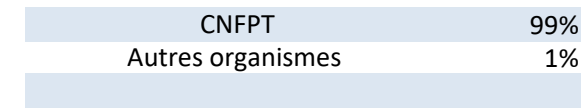
368 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,7 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	30 860 €
Montant moyen par bénéficiaire	461 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève
Aucun jour de grève recensé en 2023

Comité Social Territorial
4 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires +
Départs temporaires non rémunérés - Arrivées de
titulaires ou de stagiaires - Stagiairisation de
contractuels de la collectivité - Retours de
titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2024

Version 1

